

Perroy en beauté a été dissoute

ASSOCIATION Après vingt ans d'existence, la structure qui promouvait le charme et l'originalité de Perroy, considérant avoir atteint ses objectifs, a décidé d'arrêter.

Depuis deux décennies, un petit groupe de Perrolans défendait le charme du petit bourg de La Côte. Fin novembre, le comité de Perroy en beauté a décidé de dissoudre l'association, convaincu d'avoir atteint ses objectifs de préservation du village de vigneron et de mise en valeur de la nature et du paysage.

Discrète mais efficace, la structure est à l'origine de la pose de plusieurs bancs publics offrant une vue imprenable sur le Léman. Elle a également organisé plusieurs actions, comme des concours de décos florales de maison et fontaines, des conférences, des visites et la mise en place d'un parcours

pour découvrir le patrimoine bâti «en trente minutes et en dix étapes».

En coulisses, ses membres ont parfois fait opposition, en leur nom propre, à plusieurs projets immobilier qui risquaient de dénaturer le bourg.

Un comité en manque de forces vives

Cofondateur et président ad interim de l'association, Bruno Merki ne cache pas que la décision de tirer la prise est aussi motivée par le manque de relève.

«Ses créateurs ont tous un certain âge et nous n'avons pas réussi à trouver des jeunes pour s'investir, glisse l'intéressé.



L'association Perroy en beauté s'était illustrée en offrant plusieurs bancs permettant d'admirer le panorama sur le Léman. A-CÉDRIC SANDOZ

C'est sans regret, et avec une certaine fierté du travail accompli, que nous avons dissous l'association le 26 novembre, dans une ambiance très conviviale. C'était une fin... en beauté!»

L'octogénaire, qui se définit comme un «amoureux de Perroy», a notamment réalisé un album photo et un film qui mettent en avant les richesses patrimoniales et paysagères de son village de cœur. ROJ

Quelles solutions pour la piscine du Martinet?

ROLLE En sursis, elle a pu rouvrir après une grosse avarie. Les élus attendent des propositions pour l'avenir.

La piscine du Martinet vit peut-être ses dernières heures. La panne du fond mobile qui a engendré une dizaine de jours de fermeture est venue s'ajouter à la longue liste des maux que connaît le bassin construit dans les années septante.

Si rien n'est fait, Rolle, la «Perle du Léman», pourrait bientôt se retrouver sans infrastructure pour apprendre à nager à ses habitants.

Rolle bientôt sans piscine?

C'est du moins le cri d'alarme lancé par le socialiste Damien Bildingmeyer, qui s'est fendu d'un postulat et d'une interpellation, mardi soir, lors du conseil communal.

L'élue a fait part de toutes les inconnues qui entourent cette situation, demandant notamment si des pistes pour construire une nouvelle piscine existaient, quel serait le coût



La vénérable piscine du Martinet montre de sérieux signes de fatigue. ARCHIVES CÉDRIC SANDOZ

d'une éventuelle rénovation du Martinet ou encore quel serait le plan pour les élèves et les associations en cas de fermeture définitive de la piscine.

Municipal chargé des bâtiments, Nicolas Walter a donné quelques premières réponses en rappelant le contexte dans lequel ce nouvel incident est survenu.

«Une telle défaillance était à craindre et était crainte. En 2019, un audit complet a été réalisé et concluait que la piscine avait cinq à dix ans devant elle.

L'étude préconisait alors une réfection totale», a rappelé l'élue. Malgré ce rapport, Enjeu, l'association intercommunale de

Rolle et environs qui gère l'infrastructure, avait renoncé à remettre à neuf le bassin en raison du coût, qui équivaut au prix d'une piscine neuve. Il a donc fallu trouver des solutions alternatives pour prolonger la durée de vie de l'infrastructure.

«Actuellement, la piscine s'enfonce dans le sol et il faut la remettre à niveau. Le comité de direction et les collaborateurs d'Enjeu mettent tout en œuvre pour maintenir cette piscine à flot», a souligné Nicolas Walter.

Le projet de Perroy patine

Quant à savoir si les nageurs ne pourraient pas déménager ailleurs, le Municipal a rappelé qu'une option avait déjà été étudiée du côté de Perroy. Malheureusement, le projet est à l'arrêt en raison des oppositions au plan d'affectation communal du village voisin. Et en terres rolloises, la parcelle d'utilité publique qui permettrait de créer une telle installation fait défaut, selon l'Exécutif.

A l'unanimité, moins une abstention, le Conseil a accepté le postulat et a chargé la Municipalité de présenter un rapport sur «la volonté de la commune et les opportunités envisageables pour offrir à la population une piscine communale.» Une réponse est attendue pour la séance du 11 mars 2025. ROJ

Rolle Natation a peur pour son avenir

Même si la piscine n'a été fermée qu'une dizaine de jours, cela a déjà considérablement impacté les activités de Rolle Natation, contraint de louer en urgence la piscine d'Etoy pour assurer une compétition qui se tenait le week-end dernier. Et la perspective que la piscine puisse être hors-service à court ou moyen terme inquiète grandement le président de l'association, Damien Berger-Sabbaté. «Le jour où la piscine fermera ses portes, on fermera les nôtres et ce sont 600 adhérents qui se retrouveront sur le carreau.» Dès 2023, le club s'est renseigné sur les disponibilités des bassins voisins dans l'éventualité d'une fermeture définitive du Martinet. S'il reste encore quelques lignes d'eau à louer, elles sont en nombre insuffisant pour garantir la survie de l'association rolloise. «C'est dommage, parce que nos élus avaient le temps de voir venir le problème. Nous avons pris contact avec la Commune et nous ne lâcherons pas l'affaire avant d'avoir une solution», affirme encore Damien Berger-Sabbaté.

FUSION

Le mariage de Saubraz, Gimel et Saint-Oyens pour 2027?

Les fiançailles entre les communes de Gimel, Saint-Oyens et Saubraz se déroulent sous les meilleurs auspices. Ce printemps, les trois organes délibérants avaient approuvé l'idée d'un mariage en donnant leur feu vert à l'étude du projet de fusion. Depuis, cinq groupes de travail et le comité de pilotage se sont mis à l'œuvre et ont terminé leurs rapports.

Les thématiques suivantes ont été étudiées: finances communales, administration, personnel; règlements, tarifs, taxes, émoluments, archives, informatique; services industriels (eau, épuration, déchets, voirie); routes, chemins, bâtiments, domaines, forêts; nom, armoiries, autorités, vie associative.

Début 2025, chaque commune exposera à ses citoyens un rapport qui résume les travaux des différents groupes, ceci en présence de Laurent Curchod, «Monsieur Fusion» du canton. Rendez-vous à Gimel le 25 février à 19h30, à Saint-Oyens le lendemain (horaire pas encore fixé) et à Saubraz le 27 février à 20h. La convention de fusion sera ensuite présentée à Gimel le 25 mars, lors d'une nouvelle séance publique qui se déroulera en présence de Laurent Curchod et de la conseillère d'Etat Christelle Luisier, cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

Les trois organes délibérants se prononceront simultanément sur la convention le 19 juin. En cas de validation, ce sera au tour de la population de se prononcer le 28 septembre lors d'une votation. La fusion pourrait entrer en vigueur le 1er janvier 2027. JOL

VAUD

Le Conseil d'Etat veut 21 millions pour les MBC

Le Conseil d'Etat demande 46,3 millions de francs au Grand Conseil pour renforcer le transport de marchandises par le rail. Ce montant comprend trois crédits, visant notamment à développer des installations ferroviaires privées et à acheter deux locomotives pour les transports de la région Morges-Bière-Cossonay (MBC). Le premier crédit de 21,3 millions vise à encourager, via des subventions, «la réalisation d'installations de transbordement rail-route par des entreprises privées», écrit jeudi le Conseil d'Etat dans ses décisions hebdomadaires. L'objectif consiste à rendre le transport par rail «plus concurrentiel» face au transport routier.

Le deuxième crédit de 20,7 millions permettra à la compagnie des MBC d'acheter de deux nouvelles locomotives, spécialement destinées au transport de matériaux de construction.

Elles remplaceront le matériel actuel en fin de vie. Les MBC transportent annuellement près de 300 000 tonnes de gravier et matériaux d'excavation, évitant le passage d'environ 20 000 poids lourds chaque année. Le Conseil d'Etat précise que ce crédit s'inscrit dans sa stratégie visant à «promouvoir le raccordement des carrières et gravières au rail, comme détaillé dans la révision du Programme de gestion des carrières.»

Le dernier crédit de 4,3 millions est demandé pour mener les travaux qui permettront de prévoir les surfaces foncières nécessaires à l'activité logistique sur le territoire. Il doit aussi permettre d'aménager des sites d'activités propices au transbordement rail-route.

Les marchandises sont aujourd'hui majoritairement transportées par la route sur le territoire vaudois. Nuria Gorrite, la ministre chargée des infrastructures, souligne la volonté du gouvernement d'augmenter de 45% le volume actuel de marchandises transportées par rail d'ici 2050. AT5

228

martinet

144 couples nicheurs de martinets, soit 228 individus, c'est le nombre d'oiseaux que Bernard Genton, spécialiste de ces volatiles, a recensés à Féchy cet été. Lui-même a 55 nids sur sa maison, Laurence et Sébastien Sachot 30. JOL

impressum

SOCIÉTÉ ÉDITRICE: ESH Médias Editions SA, Route de St-Cergue 293, CP 2328, 1260 Nyon 2 www.lacote.ch - redaction.lacote.ch - Tél. 022 994 4111

DIRECTION

Président du Conseil d'administration:
Philippe Hersant

Editeur délégué et rédacteur en chef:
Michel Jotterand
Rédacteur en chef adjoint:
Gilles Biéler

ABONNEMENTS

Toutes nos offres sur
abo.lacote.ch
ou via notre service client:
clientelle@lacote.ch
Tél. 022 994 4111

COMMERCIAL

Directeur marché annonceurs:
Mahmoud Ben Zid
impactmedias.ch/la-cote
vaud@impactmedias.ch
Tél: 022 994 4184

Audience

26 000 lecteurs (Edition abonnés),
70 000 lecteurs (Edition élargie, jeudi),
Remp MACH Basic 2023-1.

Tous les droits sont réservés sur l'ensemble du contenu de la publication. Toute réimpression, copie de texte rédactionnel ou d'annonce ainsi que toute utilisation des supports optiques ou électroniques est soumise à l'approbation préalable de la direction. Toute diffusion intégrale ou partielle des annonces par des tiers non autorisés, notamment sur des services en ligne, est expressément interdite.